

CONGES DU PERE POUR NAISSANCE OU ADOPTION D'UN ENFANT

NOM : Prénom :

DRH Téléphone :

Ecole d'affectation :

Commune :

Circonscription :

Divisions des Ressources Humaine
Gestion individuelle

Camille DE MONTROND
Téléphone
05.67.76.56.86

Rappel : Le congé de naissance est un droit ouvert au père, pour chaque naissance ou adoption d'un enfant mineur survenue à son foyer. Celui-ci doit toutefois être pris dans les **15 jours précédant ou suivant la naissance ou l'arrivée de l'enfant**. Cette date est fixée en accord avec l'employeur.

Maria HAMCHOUCHE
Téléphone
05.67.76.57.23

Suite à la naissance/adoption de mon enfant, je vous informe de ma volonté de prendre mes 3 jours de congés pour naissance.

En une seule période du/...../..... au/...../.....

Sur plusieurs jours

Le/...../.....

Le/...../.....

Le/...../.....

drh65gj@ac-toulouse.fr

13 rue Georges Magnoac
BP 11630
65016 TARBES CEDEX

Et m'engage à fournir un justificatif

(copie intégrale de l'acte de naissance ou copie du livret de famille ou acte de reconnaissance de l'enfant)

Fait à le

Signature :

Avis de l'inspecteur de circonscription :

AUTORISATION ACCORDÉE

AUTORISATION REFUSÉE

Fait à le

Signature :

Avis du directeur académique:

AUTORISATION ACCORDÉE

AUTORISATION REFUSÉE

Fait à le

Signature :